

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**ROANNAIS  
AGGLOMERATION**

**Séance publique du 27 février 2018 à 18h00**

63, rue Jean Jaurès  
42311 ROANNE

La convocation de tous les membres en exercice du conseil communautaire a été faite le **21 février 2018**, dans les formes et délais prescrits par la loi.

**N° DCC 2018-019**

Développement durable

Plan Climat Air Energie  
Territorial (PCAET)  
d'ambition Territoire à  
énergie positive  
(TEPOS)

Mise en conformité.

**Etaient présents :**

Christine Aranéo, Marcel Augier, Jean-Jacques Banchet, Alain Bardet, René-André Barret, Marie-France Beroud, Isabelle Berthelot, Dominique Billard, Romain Bost, Raymonde Brette, Catherine Brun, Dominique Bruyère, François Chaize, Jean-Luc Chervin, Pierre Coissard, Sandrine Colombat, Aimé Combaret, Jean-Jacques Couturier, Jean-Louis Desbenoit, Pierre Devedeux, Marie-Thérèse Diat, David Dozance, Georges Dru, Catherine Dufossé, Daniel Dumas, Brigitte Dumoulin, Christian Dupuis, Brigitte Durantet, Daniel Fréchet, Michel Gay, Robert Godot, Patricia Goutorbe (*Suppléante de Yves Rimoux*), Monique Guillermin, Philippe Jailler, Jean-Jacques Ladet, Jean-Louis Lagarde, Fabien Lambert, Andrée Larmignat, Christelle Lattat, Christian Laurent, Maryvonne Loughraïeb, Gilbert Magnaud, Eric Michaud, Roland Mignard, Lucien Murzi, Danielle Navarro, Nabih Nejjar, Pascal Néron (*Suppléant de Sébastien Lassaïgne*), Yves Nicolin, Paul Paput, Gilles Passot, Daniel Perez, Philippe Perron, Jade Petit, Anne Pilato, Stéphane Raphaël, Jean-Luc Reynaud, Marie-Hélène Riamon, Clotilde Robin, Alain Rossetti, Sophie Rotkopf, Bernard Sainrat, Martine Schmück, Jean Smith, Fabienne Stalars (*Suppléante de Jean-Yves Boire*), Anne-Charlotte Thinard, Jacques Thirouin, Bernard Thivend, Simone Trambouze, Gilbert Varrenne, Norbert Vialle, Pascale Vialle Dutel.

Nombre de conseillers	
En exercice	<b>83</b>
Présents	<b>72</b>
Pouvoirs	<b>6</b>
Pour	<b>78</b>
Contre	<b>0</b>
Abstention	<b>0</b>

Certifié exécutoire le	<b>0 5 MARS 2018</b>
Reçu en Préfecture le	<b>0 2 MARS 2018</b>
Publié au RAA le	<b>0 5 MARS 2018</b>

**Etaient absents :**

<b>Absents</b>	<b>Ni pouvoir Ni suppléant</b>	<b>Suppléant</b>	<b>Pouvoir donné à...</b>
Jean-Paul Berger	X		
Jean-Yves Boire		Fabienne Stalars	
Aurélie Bonnefond			Monique Guillermin
Marie-France Catheland			Daniel Fréchet
Noëlle Doitrand			Marie-Hélène Riamon
Bernard Gabert			Dominique Bruyère
Sébastien Lassaïgne		Pascal Néron	
Farid Medjani			Lucien Murzi
Véronique Mouiller			Eric Michaud
Rémy Mucyo	X		
Estelle Perrier	X		
Didier Prunet	X		
Yves Rimoux		Patricia Goutorbe	
Martine Roffat	X		

Secrétaire désigné avec l'approbation de l'assemblée pour la durée de la séance :  
**Philippe Jailler.**

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « loi Grenelle 2 » ;

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et plus particulièrement son article n°188 ;

Vu le décret n°016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial ;

Vu le décret n°2016-1110 du 11 août 2016 relatif à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L229-25 à L229-26, obligeant Roannais Agglomération à réaliser un plan climat air-énergie territorial au plus tard le 31 décembre 2016 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2224-34 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2017, portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence protection de l'environnement et du cadre de vie ;

Vu la délibération du 10 juin 2013 d'engagement de Roannais Agglomération dans un nouveau Plan climat d'ambition TEPOS ;

Vu la délibération du 25 février 2016 portant sur l'approbation des objectifs et du programme d'actions TEPOS ;

Considérant que Roannais Agglomération était soumis à l'obligation de réaliser un PCAET pour le 31 décembre 2016 ;

Considérant que Roannais Agglomération a approuvé son PCAET le 25 février 2016 ;

Considérant qu'un décret du 28 juin 2016 vient préciser les modalités d'élaboration et de mise en œuvre du PCAET ;

Considérant que Roannais Agglomération doit se mettre en conformité avec le décret cité précédemment, notamment sur les parties évaluation environnementale, concertation du public et qualité de l'air ;

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- engage la mise en conformité du Plan climat air énergie territorial, PCAET ;
- soumet durant sa phase d'élaboration, le projet de PCAET à la concertation des habitants, des associations locales et de toute autre personne concernée ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Ont signé au Registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,  
ROANNE, le 28 février 2018

Pour le Président et par délégation,  
**Georges DRU**  
Vice-Président

